

limitent d'habitude leurs opérations à leur province d'incorporation. Elles peuvent toutefois être autorisées à vendre de l'assurance dans d'autres provinces.

Dans l'analyse plus détaillée de l'assurance-feu au Canada, contenue dans le tableau 2, les statistiques ne s'appliquent qu'aux opérations des compagnies à charte fédérale; mais, comme il est indiqué au tableau 1, ces compagnies absorbent près de 93 p.c. de l'assurance en vigueur.

1.—Opérations des compagnies d'assurance-feu, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada, 1943

Détail	Assurances effectuées, montant brut	En vigueur à la fin de l'année, montant net	Primes encaissées, montant net	Pertes payées, montant net
	\$	\$	\$	\$
Compagnies à charte fédérale.....	12,838,807,204	13,386,782,873	47,153,094	22,181,244
Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées.....	667,646,437	1,173,517,717	3,998,035	1,847,208
(b) Dans les autres provinces.....	94,090,492	99,844,529	554,277	291,065
Totaux, compagnies à charte provinciale...	761,736,929	1,273,362,246	4,552,312	2,138,273
Lloyds, Londres.....	173,942,963	221,992,982	1,114,382	992,300
Grands totaux.....	13,774,487,096	14,882,138,101	52,819,788	25,311,817

Sous-section 2.—Historique et opérations des compagnies canadiennes d'assurance-feu

Statistiques historiques de l'assurance-feu au Canada.—Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1943 fait voir qu'à cette date il existe 267 compagnies d'assurance-feu à charte fédérale, dont 59 sont canadiennes, 73 britanniques et 135 étrangères. En 1875, première année sur laquelle le Département des Assurances fait des relevés authentiques, il y a 27 compagnies faisant des opérations au Canada, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. L'augmentation proportionnelle du nombre de compagnies britanniques et étrangères, de 59 p.c. à 78 p.c. du total, constitue une différence bien marquée entre l'assurance-feu et l'assurance-vie au Canada, celle-ci étant vendue en très grande partie par des compagnies canadiennes.

La tendance de la moyenne des taux d'assurance-feu a été constamment à la baisse; toutefois, lorsque les chiffres définitifs seront connus, il sera peut-être constaté que l'augmentation des pertes par le feu en 1944 a enrayé cette tendance. La valeur accrue des immeubles assurables et de leur contenu porte la prime d'assurance-feu à monter en dépit de la tendance à la baisse du taux moyen. Un autre facteur est le renouvellement des grosses assurances à trois ans, effectué en 1941 sur la propriété commerciale assurée auparavant sur une base annuelle.

Le coût moyen par \$100 d'assurance atteint un maximum en 1904 et 1905; il diminue graduellement depuis, sauf en 1921 et 1924 lorsque la tendance se remet temporairement à la hausse. Il est intéressant de noter que le coût de l'assurance-feu a baissé de 66.9 p.c. depuis 1905.